

Baccalauréat
Professionnel
Services de Proximité
et Vie Locale



Secteurs d'intervention du titulaire du bac pro S.P.V.L. :

Secteur public

- Fonction publique d'état
- Fonction publique hospitalière
- Fonction publique territoriale

Associations

Secteur privé

- Entreprises sociales
- Organismes de droit privé assurant une mission de service



Accueil, écoute des besoins et dialogue

Accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents

Observation et diagnostic des situations

**Domaines
professionnels
d'intervention
du titulaire du
bac pro SPVL**

Information, orientation vers d'autres professionnels ou vers des structures susceptibles de répondre aux besoins des personnes

Médiation sociale



Conditions d'accès à la première année du bac pro SPVL

Plusieurs formations permettent d'intégrer la première année du diplôme préparant au baccalauréat professionnel SPVL

- ✦ BEP « Carrières sanitaires et sociales »
- ✦ Diplôme d' « Auxiliaire de vie sociale »
- ✦ CAP « Gardien d'immeubles »
- ✦ Brevet d'aptitude professionnel d' « assistant animateur technicien »
- ✦ CAP « Agent de prévention et de médiation »
- ✦ CAP « Agent de prévention et de sécurité »
- ✦ Mention complémentaire « Sûreté des espaces ouverts au public »
- ✦ Mention complémentaire « Aide à domicile »
- ✦ CAP A « Services en milieu rural, services aux personnes »
- ✦ CAP « Petite enfance »
- ✦ BEP A « Option services, spécialité services aux personnes »
- ✦ Titre d' « Agent de médiation, information, services »
- ✦ Diplôme d' « Aide médico-psychologique »



Organisation de la scolarité

D'une durée de deux ans, la formation s'articule autour de deux champs d'activités.

G1
Gestion des espaces
ouverts au public

G2
Gestion du
patrimoine locatif

Activités professionnelles

Ce professionnel intervient auprès des usagers ou des clients, dans des activités dont l'objectif essentiel est :

- l'accueil, l'écoute des besoins des personnes, le dialogue ;
- l'observation et le diagnostic des situations, un état de veille sur la demande de services ;
- l'information, l'orientation vers d'autres professionnels (travailleurs sociaux par exemple), vers des structures susceptibles de répondre aux besoins des usagers ;
- l'accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents ;
- une fonction de médiation sociale en prévenant par une attitude de neutralité et de négociation, les conflits, les dégradations.

Ces activités basées sur un processus relationnel ne sauraient suffire pour donner à ce professionnel une légitimité suffisante ; celle-ci prend appui sur des activités spécifiques :

G1- Gestion des espaces ouverts au public

- Accueil et orientation des usagers
- Valorisation et maintien de la qualité des espaces
- Prévention et sécurisation dans les espaces



G2- Gestion du patrimoine locatif

- Attribution de logement
- Location et suivi des familles
- Gestion technico-administrative des logements
- Valorisation et maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement



Exemples d'employeurs potentiels par champ d'activités



G1 Gestion des espaces ouverts au public

- Municipalités : espaces d'accueil de publics
- Sociétés de transports
- Banque Postale
- EDF-GDF
- Centres des impôts
- Centres commerciaux
- Points d'information et de médiation multi services
- ...

G2 Gestion du patrimoine locatif

- Offices d'HLM, Entreprises sociales pour l'habitat
- Agences immobilières
- Association de défense de consommateurs
- Syndics de copropriétés
- Services municipaux du logement
- ...

Répartition des heures d'enseignement

Heures de formation en lycée	Première	Terminale
Français – Histoire – Géographie	6 h	6 h
Education civique juridique et sociale	0,5 h	0,5 h
Mathématiques	2 h	2 h
Langue vivante étrangère	3 h	3 h
Education artistique	2 h	2 h
Education physique et sportive	3 h	3 h
Enseignement technique et professionnel (dont Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel)	14 h	14 h
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	12 semaines



L'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel comprend des savoirs spécifiques et des savoirs associés transversaux



Savoirs associés transversaux

S1 Environnement social de l'intervention professionnelle

S2 Milieux professionnels et modes d'intervention

S3 Cadre juridique appliqué aux interventions

S4 Techniques de communication et de médiation sociale



Savoirs associés spécifiques

G1 Gestion des espaces ouverts au public

G2 Gestion du patrimoine locatif



Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les PFMP permettent à l'élève d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale.

Elles constituent le lieu d'application des savoirs associés spécifiques.

Elles développent les capacités d'autonomie et de responsabilité.

Les PFMP permettent au futur diplômé :

- ☞ D'apprendre à travailler en situation professionnelle réelle
- ☞ De découvrir les contextes des activités professionnelles, les modes de fonctionnement des structures, des réseaux...
- ☞ De s'insérer dans une équipe de professionnels
- ☞ D'appliquer les méthodes et de mettre en œuvre des outils adaptés aux situations professionnelles
- ☞ De préparer leur future insertion professionnelle

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel Bac Pro SPVL

- Durée : 18 semaines sur deux ans : 9 semaines dans chaque champ d'activité
- 1ère année : 6 semaines (3 semaines dans chaque structure correspondant à chaque champ d'activité)
- Terminale : 12 semaines (6 semaines dans chaque structure correspondant à chaque champ d'activité)



Les épreuves de l'examen

Une partie des épreuves est réalisée sous forme ponctuelle ; le reste des épreuves s'effectue sous forme de contrôle en cours de formation.



Epreuves	Unités	Forme	Durée
E1-Epreuve scientifique et technique			
Sous- épreuve A1: Cadre de l'action professionnelle (coef 3)	U11	Ponctuelle écrite commune à tous les candidats	4 h
Sous- Epreuve B1: Mathématiques (coef 1)	U12	Ponctuelle écrite commune à tous les candidats	1 h
E2-Communication, médiation (coef 3)	U21	Ponctuelle écrite commune à tous les candidats	4h
E3- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			
Sous- épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles (coef 4)	U31	CCF (Epreuve Orale)	45 min.
Sous- épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions (coef 4)	U32	CCF (Epreuve Orale)	45 min.

E4 : Langue Vivante (coef 2)	U4	Ponctuelle écrite commune à tous les candidats	2 h
E5 : Epreuve de français-histoire géographie			
Sous-épreuve A5 : Français (coef 3)	U51	Ponctuelle écrite commune à tous les candidats	2 h 30
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie (coef 2)	U52	Ponctuelle écrite commune à tous les candidats	2 h
E6 : Epreuve d'éducation artistique-Arts appliqués (coef 1)	U6	CCF (Epreuve écrite)	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive (coef 1)	U7	CCF (Epreuve pratique)	
Epreuves facultatives (langues vivantes)	UF1	Epreuve Orale	20 min.

CCF : contrôle en cours de formation

